



A la rencontre des territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour une gestion durable de la ressource en eau

**Atelier pour les territoires du Verdon, de l'Argens et du Golfe de Saint Tropez
à DRAGUIGNAN
Jeudi 18 juillet 2019 à 14h00**

L'atelier de la Charte régionale de l'eau du territoire pour les territoires du Verdon, de l'Argens et du Golfe de Saint Tropez a été consacré aux conditions d'adaptation durable des usages au changement climatique et aux enjeux de solidarités entre les territoires du Verdon, de l'Argens et du Golfe de Saint-Tropez sur la gestion des ressources en eau pour :

- Répondre au développement touristique de ces territoires et aux pics saisonniers de consommation d'eau
- Répondre aux nouveaux besoins d'irrigation et au développement de projets de territoires durables agricoles dans un cadre de préservation de la qualité des ressources en eau

Restitution du groupe de travail 1

Répondre au développement touristique de ces territoires et aux pics saisonniers de consommation d'eau

Les bassins versants de ce territoire sont dès aujourd'hui pour certains en déséquilibre quantitatif ou sont en équilibre fragile au regard des effets du changement climatique. Ce territoire dispose d'aquifères considérés ressources stratégiques par le SDAGE dont certains connaissent déjà des problématiques de gestion quantitative. Les possibilités de diversification des ressources peuvent être limitées et dépendent des situations locales. L'attractivité touristique de ces territoires entraîne des pics de consommation ou de besoins en période estivale, qui sont parfois difficiles à gérer. Des démarches ont été engagées pour limiter les consommations d'eau auprès de différents usagers (campings, hébergements touristiques...) avec des résultats divers.

Contexte :

Sur le territoire de la Communauté de communes du Golfe de Saint Tropez

La compétence « Eau potable » a été transférée en 2018 à la Communauté de communes qui a hérité de plusieurs modes de gestion issus du Syndicat Intercommunal de Distribution de l'Eau de la Corniche des Maures et de la régie de la Garde Freinet.

Le tourisme a une forte influence sur la gestion de l'eau potable : la population permanente est de 55 000 habitants et la capacité d'accueil touristique de 260 000 lits. Le Schéma directeur réalisé en 2015 a démontré en été un remplissage à 80 %, ce qui permet d'évaluer à 250 000 habitants le pic du 15 août (à 80 % par des résidences secondaires et seulement 20% par les hébergeurs touristiques).

Il est à noter que sur ce territoire, le développement est arrivé à saturation ce qui entraîne quasi peu d'évolution de la consommation d'eau. Les prélèvements fluctuent d'une année sur l'autre mais sans véritable tendance ni à la hausse ni à la baisse.

La Communauté de communes dispose de différentes ressources pour son eau potable : nappe de la Giscle et de la Mole, barrage de la Verne, barrage du Vanadal (production pour la Garde Freinet), achats d'eau brute auprès du Canal de Provence pour l'usine de la Verne et l'usine de Basse Suane à Sainte Maxime, achats d'eau traitée auprès du Syndicat d'Entraigues. En volumes, les différentes ressources sont mobilisées à 1/3 SCP, 1/3 Barrage Verne, 1/3 ressources locales. Il est à noter que la ressource SCP est utilisée entre le 15 sept et le 15 mai et assure le remplissage du barrage de la Verne. Pour le pic estival la collectivité a recours aux ressources locales. Toutes les installations sont dimensionnées pour le pic du 15 août à partir d'un modèle numérique qui est calé sur ce pic estival.

2 inconvénients :

- Le coût élevé puisque les installations sont dimensionnées au niveau maximal qui est nécessaire seulement 2 mois. Pour y répondre, il a été mis en place une tarification progressive. L'essentiel des dépenses est pris en charge par les plus gros consommateurs (en particulier les hébergeurs type campings).
- Problématique de temps de séjour lorsque les installations ne fonctionnent pas => pb de qualité. En réponse, il a été installé des doubles cuves pour permettre des mises en chômage de certains réservoirs en période d'exploitation moins importante.

Un diagnostic est à venir sur la réutilisation des eaux usées dans le périmètre du golfe de Saint Tropez avec en particulier un intérêt pour l'agriculture.

Sur le territoire de l'Argens

Sur le territoire de l'Argens, coexistent deux contextes différents entre le bas Argens pour lequel le développement est relativement stabilisé et pour l'amont où l'agglomération de la Dracénie mise sur un développement touristique de type tourisme vert autour de la base nature de Vidauban entre autres. Pour ce secteur amont, une vigilance est à avoir sur l'augmentation possible des besoins en eau dans le cadre de ce développement.

Le SEVE (Syndicat des Eaux du Var Est) distribue 18 M³/an pour 102 000 habitants permanents et 350 000 habitants en pic touristique et exploite 6 ressources en eau dont 2 sont situées à l'extérieur du territoire du syndicat :

- Sources de la Siagnole
- Lac de Saint Cassien
- Prise d'eau sur l'Argens
- 3 champs captants sur les ressources souterraines

Les golfs du territoire et les agriculteurs sont desservis par la SCP depuis Saint Cassien (volume annuel moyen de 4 M m³).

Les solutions mises en œuvre par le syndicat pour anticiper le changement climatique sont intégrées au PGRE (plan de gestion de la ressource en eau) validé en 2017. Le but de la démarche est de créer un projet de territoire pour un meilleur partage de la ressource en eau avec les actions suivantes :

- Réduction des pertes des réseaux par les communes et augmentation des rendements (compteurs, schémas directeurs Alimentation en Eau Potable)
- Diversification des ressources et utilisation saisonnière de leur exploitation : liaison Verdon saint Cassien avec usine du Muy
- Augmentation des connaissances sur les ressources et en particulier souterraines (nappe Argens connectée au karst) : étude ressource stratégique de l'Argens avec modèle 3D du fonctionnement de l'aquifère.
- Plan de communication auprès des usagers pour réaliser des économies d'eau aussi bien auprès des résidents permanents que des touristes.

Il est à noter que des questions se posent pour la gestion des ressources du fait de la remontée du biseau salé sur la nappe du bas Argens. Le SEVE réalise une modélisation du fonctionnement de cette nappe pour mieux appréhender le phénomène et proposer des mesures de gestion.

Sur le territoire du Verdon :

Les enjeux concernent le maintien des cotes touristiques dans le respect des prélèvements du Canal de Provence et la possibilité d'assurer des lâchers pour les sports d'eaux vives.

Les travaux de recherche de R2D2 montrent que l'hydrologie du Verdon connaîtra une baisse de ses débits ce qui entraînera une augmentation du risque de tensions entre les usages et en particulier des difficultés à satisfaire les usages touristiques tels que les sports d'eaux vives.

Le développement touristique estival s'est stabilisé avec une offre touristique basée sur le respect des milieux aquatiques dans le cadre du SAGE du Verdon. A l'inverse des autres territoires de l'atelier, le Verdon connaît également une forte fréquentation de l'amont du bassin versant en hiver avec les stations de ski du haut Verdon ce qui provoque des tensions sur la ressource en eau à cette période. Des programmes d'économies d'eau sont en cours pour diminuer les tensions sur la ressource en eau et les milieux aquatiques. Ces actions sont conduites dans le cadre du SAGE qui permet la concertation entre les acteurs.

Outils de gouvernance :

- Le transfert des compétences aux intercommunalités peut permettre une vision globale et prospective.
- Le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) peut constituer un outil de concertation avec les usagers.

- Il faut privilégier une diversification des ressources en eau et une saisonnalisation de leur exploitation, ce qui nécessite une amélioration des connaissances du fonctionnement des ressources en eau, en particulier les eaux souterraines.
- Une piste pourrait être de pouvoir adapter le type d'eau, brute ou traitée, en fonction des usages. Par exemple, il pourrait être proposé de délivrer de l'eau brute pour les golfs.

Pistes de réflexion et de travail :

Réutilisation des eaux usées traitées (REUT) :

- ⇒ L'intérêt pour l'agriculture est à étudier et peut constituer une possibilité de développement. Toutefois, la REUT pose des questions de modèle économique.
- ⇒ Autre point de vigilance : elle ne peut pas être généralisée sur tout le littoral où parfois les STEP se trouvent totalement à l'aval des bassins versants alors que les besoins sont localisés à l'amont.

Outils de gestion des services d'alimentation en eau potable

- ⇒ Modélisation numérique multi-ressource
- ⇒ Amélioration du rendement des réseaux des communes
- ⇒ Développement des compteurs
- ⇒ Définition de Schémas directeurs d'alimentation en eau potable

Communication et sensibilisation :

- ⇒ Définition de plans de communication adaptés pour chaque type de publics : usagers, collectivités, professionnels (hébergeurs, pépiniéristes...).
- ⇒ Promotion d'actions d'économies d'eau telles que mises en œuvre par les Parcs Naturels Régionaux avec :
 - Des audits auprès des hébergeurs ou des professionnels touristiques (conduits par la CCI dans le Verdon).
 - Des audits auprès des collectivités conduits par le PNR.
- ⇒ Promotion et diffusion de l'action « Economisons l'eau » du PNR du Luberon.
- ⇒ Distribution de kits d'économies d'eau auprès des usagers dans le cadre d'animations locales
- ⇒ Mise en place du télérelevé qui peut être un outil de sensibilisation et de responsabilisation des usagers avec la mise en place de systèmes d'alerte lors des pics de consommation. Toutefois, l'investissement nécessaire peut constituer un problème pour les collectivités.
- ⇒ Transmission de deux relevés dans l'année pour communiquer un relevé intermédiaire aux usagers en fin de période estivale.

Tarifification :

- ⇒ Tarifification progressive comme celle mise en place par la Communauté de communes du Golfe de Saint Tropez : la structure du prix de l'eau est progressive et semestrielle avec une tranche sociale de 120 m³.
- ⇒ Point de vigilance : ces tarififications progressives sont difficiles à mettre en œuvre dans les zones urbaines pour les immeubles.

Restitution du groupe de travail 2

Répondre aux nouveaux besoins d'irrigation et au développement de projets de territoires durables agricoles dans un cadre de préservation de la qualité des ressources en eau

La plupart des masses d'eau du territoire Verdon/Argens/Golfe de St Tropez connaissent d'ores et déjà des tensions avérées en matière de gestion quantitative de la ressource en eau, tensions qui vont s'accroître à l'avenir avec le développement démographique, l'urbanisation et l'apparition de nouveaux besoins en matière d'irrigation agricole, et ceci dans un contexte de changement climatique qui pèse sur les ressources disponibles. Des enjeux de reconquête de la qualité de l'eau et de la biodiversité aquatique sont déjà présents sur certaines masses d'eau. Les transferts d'eau à partir de la ressource Verdon permettent de sécuriser ces territoires et d'alléger la pression actuelle sur les ressources locales. Toutefois, ces transferts d'eau doivent s'accompagner d'une incitation à la maîtrise des besoins en eau, notamment en matière d'irrigation agricole, pour ne pas trop peser sur la ressource et ne pas aggraver les équilibres fragiles de certains sous bassins du Verdon.

Constats :

Les impacts de l'agriculture sur la ressource en eau concernent aussi bien le volet qualitatif que quantitatif.

Sur le volet qualitatif, cela se traduit par le classement en zones vulnérables nitrates de certains territoires (par exemple : le plateau de Valensole), par des problèmes de pollution des captages prioritaires pour l'alimentation en eau potable, par des problèmes de pollution des cours d'eau suite au lessivage des sols du fait de leur mauvaise qualité....

Sur le volet quantitatif, cela se traduit par des conflits d'usage : conflits entre l'agriculture et les milieux aquatiques, avec notamment la question du respect des débits réservés, conflits entre l'agriculture et l'alimentation en eau potable. L'exemple d'un cas de piquage sur le réseau d'eau potable (via un poteau incendie) pour de l'irrigation agricole met en lumière l'acuité de ces conflits d'usage. Ces cas restent sans réponses juridiques à ce jour, et induisent des problèmes pour l'usage AEP, au niveau des réseaux du fait qu'ils engendrent des consommations énormes.

La mauvaise connaissance des prélèvements agricoles, la présence de nombreux prélèvements sur le territoire et la gestion anarchique de ces prélèvements, le manque de suivi des prélèvements des canaux renforcent les difficultés.

La problématique prégnante du partage de la ressource en eau est avérée sur ces territoires.

Le témoignage sur l'accompagnement des agriculteurs vers l'agroécologie dans le cadre du programme REGAIN (partenariat INRA, PNR du Verdon, SCP, Chambre d'agriculture du 04) qui repose sur des actions relevant de différents domaines : travail du sol, qualité du sol, rotation des cultures, couverts végétaux, fertilisation, biodiversité par la plantation de haies, irrigation, donne des perspectives sur

les possibilités d'évolution des pratiques agricoles vers des pratiques plus respectueuses des ressources, dont la ressource en eau.

La reconnaissance des erreurs commises dans le passé et la volonté de changer les comportements se heurtent à de nouvelles interrogations liées au changement climatique et remettent en exergue la question du partage de l'eau. La raréfaction des ressources superficielles est à surveiller de très près.

De nouveaux besoins en eau pour les productions maraichères, souvent avec une commercialisation en circuit court et pour la viticulture apparaissent sur ce territoire : les nouveaux besoins en irrigation des vignes à l'horizon 2050 sont estimés à + 20 millions de m³/an.

Points de vigilance :

- Importance et challenge de la concertation qui est possible à travers différents outils : PGRI pour la gestion quantitative de la ressource en eau, SAGE qui permet aussi de gérer la multiplicité des usagers et des acteurs sur de grands bassins versants, contrat de rivière, mais problème des territoires orphelins
- Nécessité et légitimité d'une structure de gouvernance pour résoudre les conflits d'usage : qui décide du partage de la ressource en eau ? avec qui autour de la table ?

Pistes de réflexion et de travail :

La nécessité du partage de l'eau est renforcée par les impacts à venir du changement climatique, et implique que les différents usagers adoptent une posture de partenariat.

Plusieurs pistes de solutions ont été évoquées :

- ⇒ **Evolution des modes de production agricoles** : agroécologie, certification « haute valeur environnementale » des exploitations agricoles (biodiversité, gestion de l'eau, phytosanitaires), adoption de certaines pratiques agricoles, agriculture raisonnée...
- ⇒ **Gestion coordonnée de la ressource en eau pour optimiser les différentes ressources disponibles**, y compris les retenues collinaires déjà existantes sur le haut des bassins

La question des infrastructures de stockage d'eau intermédiaires fait débat car ces infrastructures empêchent la dynamique naturelle du cours d'eau et l'eau stockée ainsi ne retourne pas à la rivière.

La possibilité de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) peut être une solution complémentaire mais celle-ci reste limitée dans l'espace et limitée en termes de volume en jeu.
- ⇒ **Nécessité d'une organisation des acteurs à prévoir rapidement** : l'OUGC (Organisme unique de gestion collective) comme interlocuteur unique à qui s'adresser pour la gestion de l'irrigation ? autre ?
- ⇒ **Adoption dès maintenant d'une utilisation raisonnée de la ressource en eau** : Par exemple, La SCP limite la taille des bornes sur le réseau d'eau brute en fonction de la surface à irriguer et le seul mode d'irrigation est le goutte à goutte.
- ⇒ **Redonner du sens**, développer des projets alimentaires de territoires, remettre en question nos modes de vie.